

1^{ère} étape : candidater

Les élèves qui souhaitent s'inscrire pour un apprentissage à la rentrée 2020 doivent faire acte de candidature via un [formulaire d'inscription](#) en ligne ici :

- pour le **CECOF / CFA** : <http://213.56.153.9/netypareo/index.php/preinscription/>
- pour l'**AFPMA** : <https://candidature-afpma-apprentissage.hub3e.com/>

A la suite de quoi, l'organisme de formation, leur enverra une liste d'entrepreneurs selon le domaine de formation demandé.

2^{ème} étape : Rechercher un maître d'apprentissage

Les élèves doivent dans un deuxième temps appeler les entreprises pour rechercher un maître d'apprentissage. Pour cela il faut démarcher avec [lettre de motivation](#), [CV](#) à l'appui en se servant de la liste qui vous aura été communiquée par le CFA ou l'AFPMA.

3^{ème} étape : Signer le contrat avec l'entreprise.

Celui-ci est à télécharger, imprimer et signer ici :

- pour le **CECOF** : http://cecof.asso.fr/IMG/pdf/fiche_reseignements_cecof.pdf
- pour le **CFA/AFPMA** : n'est pas en ligne ou peut-être à télécharger à la fin du formulaire d'inscription.

Pour les contacter :

CECOF

AFPMA

 04 74 38 40 22	 04 74 32 36 36 de 8H-12H et 13H-17H
 cfa@cecof.asso.fr	 cfa@afpma.fr